

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 08 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 08 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} avril 2019, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gatienné NOLLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Dominique LEFEBVRE, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI,

Absents excusés : Sylvie LAROCHE, Gérard DUCABLE procuration à Pierre PELTIER, David HANZARD, François NICOLAS procuration à Alain BELLENGER, Caroline CLAVE procuration à Claude HAMEL, Joëlle GENTY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Sophie PAIN, Arnaud EVREVIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Pierre PADULAZZI remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Madame Brigitte CLATZ émet la remarque qu'il fallait lire sur la page 14 : Partenariat CAF : Le contrat avec la CAF est à l'étude. Partenariat avec l'EPAHD « le Buissonnière ». Une rencontre avec les enfants du CMJ est programmée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – FORUM DE L'EMPLOI DU JEUDI 27 JUIN 2019 : CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DES VILLES DE BIHOREL ET ISNEAUVILLE ET DU CCAS DE BOIS-GUILLAUME :

Rappelons qu'il se tiendra à BIHOREL Gymnase Pierre de Coubertin le jeudi 27 juin prochain de 9h à 13h en partenariat avec Pôle Emploi. La commune d'ISNEAUVILLE organisant cette journée avec la commune de Bihorel et le C.C.A.S. de Bois-Guillaume, une convention concernant la participation financière de la ville est nécessaire. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2019/0018 est la suivante :

VU – le forum de l'emploi organisé le jeudi 27 juin 2019 de 9 h à 13 h au gymnase Pierre de Coubertin Rue de Verdun 76420 Bihorel,

Considérant que la dépense sera acquittée totalement par la ville de Bihorel et répartie entre les 3 communes, selon la clé de répartition suivante : 33.33 % pour Bois-Guillaume, 33.33 % pour Bihorel et 33.33 % pour Isneauville,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité

1 – Autorise monsieur le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir entre les 2 communes et le C.C.A.S. de Bois-Guillaume,

2 – Autorise de prélever cette dépense sur l'article 6232 du Budget Primitif 2019.

II - FISCALITE - FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2019 : TAXATION – DECISION ET APPROBATION :

Monsieur le Maire et monsieur Benoist MERCIER proposent de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2019. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La délibération n° 2019/0019 est la suivante :

Rapporteur : Pierre PELTIER et Benoît MERCIER au nom de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, est appelé à voter chaque année le taux des contributions directes locales, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Aussi, il est proposé de laisser inchangés en 2019 les taux des contributions directes de 2014, 2015, 2016 et 2017, 2018 et de les fixer ainsi :

Taxe d'habitation	12.76 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.43 %

Et d'adopter la délibération transmise.

Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les propositions du présent rapport.

III – BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur Benoist MERCIER présente le projet du Budget Primitif 2019. L'ensemble du Conseil Municipal invité à la commission des finances réunie le 1^{er} avril a pu prendre connaissance de ce document en détail.

La note de présentation ci-dessous qui sera adressée en Préfecture, reprend l'ensemble du Budget Primitif 2019 :

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

VUE D'ENSEMBLE

FONTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement voté au titre du présent budget	2 609 009.00 €	2 609 009.00 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 609 009.00 €	2 609 009.00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédit d'investissement voté au titre du présent budget	2 550 025.00 €	3 664 536.71 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 487 982.00 €	220 247.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		153 223.29 €
=	=	=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 038 007.00 €	4 038 007.00 €
---	----------------	----------------

TOTAL DU BUDGET	6 647 016.00 €	6 647 016.00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le Budget primitif 2019 de la commune d'ISNEAUVILLE est construit avec les reports suivants :

002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :	NEANT	RECETTES
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	153 223.29 €	RECETTES
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	670 767.05 €	RECETTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 206.00 €	DEPENSES
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 206.00 €	RECETTES

Les nouveaux crédits inscrits sur plusieurs opérations représentent 2 411 551.77 € (hors emprunts et dépenses imprévues). La somme de 981 951.77 € inscrite à l'opération 18 permettra la création d'un terrain synthétique et la création d'un terrain de tennis couvert sur le complexe sportif du Cheval Rouge (maîtrise d'œuvre + travaux). Un emprunt de 800 000.00 € est inscrit en recettes sur ce programme.

La somme de 1 150.000.00 € inscrite à l'opération 22 « ACQUISITION RESERVE FONCIERE CHEVAL ROUGE » sera couverte par un emprunt à long terme. En effet, le classement de ces parcelles en Emplacement Réserve 05 au Plan Local d'Urbanisme amène la collectivité à acquérir ces terrains. Une réserve foncière sera donc achetée pour permettre à la collectivité de faire face à l'avenir.

Les Restes à réaliser sont importants ; en effet une grande partie des crédits en section d'investissement apparaissent sur l'opération 26 « ECOLES » « La restructuration et l'extension du groupe scolaire ». Les Décomptes Globaux Définitifs sont en cours de paiement.

Des subventions ont été sollicitées et sont en attente de versement. Les soldes seront demandés après paiement des DGD.

Les Restes à réaliser sont détaillés ainsi : 1 447 982.00 €

Opérations :

11 – SALLE DES SPORTS	42 189.00 €
13 – RESTRUCTURATION MAISONS RUE DU MONT ROTY	150 000.00 €
14 – EQUIPEMENT JEUNESSE	3 787.00 €
15 – AD'AP	18 959.00 €
16 – BATIMENTS COMMUNAUX	6 016.00 €
18 – COMPLEXE SPORTIF	693 417.00 €
19 – CIMETIERE	2 311.00 €

21 – ZAC DOMAINE DU MANOIR	150 000.00 €
24 – VOIRIE	4 410.00 €
26 – ECOLES	330 771.00 €
28 – MAIRIE	14 247.00 €
29 – SALLE DES FETES	8 752.00 €
30 – ATELIER COMMUNAL	10 739.00 €
37 – RESTAURANT SCOLAIRE	12 384.00 €

Le versement du FCTVA s'élève à 151 158.86 € (investissement : article 10222) et 10 947.89 € (fonctionnement : article 744).

Les dépenses inscrites au chapitre 011 (charges générales) de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 000 144.30 €. Pour mémoire, en 2018, 953 347.92 € € étaient inscrits.

Les dépenses inscrites au chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 221 550.00 €.

Pour mémoire en 2018, 1 156 106.00 € étaient inscrits. Cette dépense est due à l'ouverture hebdomadaire du mercredi du centre de loisirs et à l'ouverture en septembre 2018 de la garderie scolaire municipale. Un agent administratif à temps complet est venu compléter l'équipe du secrétariat. (Article 6411).

Les recettes de fonctionnement évoluent quelque peu grâce à l'article 73111 (taxes foncières et d'habitation). Cette augmentation est liée à l'accroissement de la population due à l'urbanisation dense sur la commune.

Les nouvelles dépenses en section d'investissement sont les suivantes : **2 411 551.77 €**

OPERATIONS :

13 – MAISONS RUE DU MONT ROTY

21312 MAITRISE D'ŒUVRE	20 000.00 €
23138 PREVISIONS TRAVAUX	130 000.00 €

14 – EQUIPEMENT JEUNESSE

2128 AMENAGEMENT CHEMIN DE L'OMBRIE	22 000.00 €
-------------------------------------	-------------

15 – ADA'P

2312 – TRAVAUX	10 000.00 €
----------------	-------------

17 – SALLE EVOLUTION

2312 PORTE ENTREE	6 000.00 €
-------------------	------------

18 – COMPLEXE SPORTIF

2312 TERRAIN SYNTHETIQUE ET COUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS – PREVISIONS	968 583.77 €
2031 FRAIS ETUDES SONDAGES	13 368.00 €

20 – VIDEO PROTECTION

2031 FRAIS ETUDES	3 000.00 €
21538 RESEAUX	64 000.00 €
21318 AUTRES	3 000.00 €

22 – ACQUISITION FONCIERE

2111 ACQUISITION	1 150 000.00 €
------------------	----------------

23 – ACQUISITION PARCELLE AD 164 CHEMIN

2121 ACQUISITION	1 100.00 €
------------------	------------

28 – MAIRIE

2188 AUTRE MATERIEL	5 000.00 €
---------------------	------------

30 – ATELIER COMMUNAL

2182 MATERIEL	5 000.00 €
2188 MATERIEL	4 500.00 €

37 – RESTAURANT SCOLAIRE

2184 MATERIEL	6 000.00 €
---------------	------------

Divers dossiers de demandes de subventions ont été transmis :

En Préfecture au titre de la DETR pour les opérations 13/14/15//17/18/20/26/

Et prochainement au Département pour de nombreuses opérations.

Les subventions allouées font l'objet de demandes d'acomptes régulières auprès de la Préfecture, de la Métropole et du Département 76.

Monsieur MERCIER apporte quelques chiffres relatifs à l'encours de la dette :

2017 : 642 000 €

2018 : 566 000 €

2019 : 2 377 000 € avec l'emprunt de 1 150 000 € sur une durée de 20 ans et 800 000 € sur une durée de 15 ans.

Par habitant :

2017 : 225 €

2018 : 192 €

2019 : 808 €

Niveau national pour les communes de 2 500 h/5 000 h : 743 €/habitant

Après l'ensemble de ces détails, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés le Budget Primitif 2019. La délibération n° 2019/0020 est la suivante :

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Benoît MERCIER, conseiller municipal délégué, qui propose d'examiner le projet de budget primitif 2019 à partir des éléments chiffrés présentés en annexe. Ce projet de budget pourra être ajusté en cours d'année, par décisions modificatives, en fonction de l'évolution de certaines dépenses ou recettes.

Ce projet a été présenté le lundi 1^{er} avril 2019 à la commission des finances et à l'ensemble des élus souhaitant Participer à cette réunion.

A cette fin, il convient de préciser qu'une enveloppe financière destinée à faire face à d'éventuelles charges urgentes et imprévues a été inscrites tant en fonctionnement (article 022 : 40 000 €) qu'en investissement (article 020 : 40 000 €).

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De délibérer sur le projet du Budget Primitif 2019.

Vote :

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 03

Ayant voté POUR : 18

Ayant voté CONTRE : 00

S'étant abstenu : 00

N'ayant pas pris part au vote : 00

Délibération du Conseil Municipal :

1 – ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2019 selon le document joint.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

IV - OBJET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019 – DECISION ET APPROBATION :

La commission des affaires sportives et culturelles s'est réunie le 13 février afin d'étudier avec attention les dossiers présentés par les Présidents d'associations. Après divers échanges et remarques, la commission propose au Conseil Municipal de verser les sommes suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2019
AMI (AMICALE DES MOTARS ISNEAUVILLAIS)	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	1 000 €
AFSI (ASSOCIATION FOOTBALL EN SALLE)	300 €
COMITE DES ANCIENS	2 000 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND	2 280 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE JULES VERNE	2 000 €
ECOLE DE MUSIQUE BBI	33 201 €
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	10 000 €
HIPPOCAMPES	100 €

ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB 5900€ en avril, 1800€ en septembre et 2000€ en novembre	9 700 €
JARDINS FAMILIAUX	250 €
LES JOYEUX RANDONNEURS JRI	250 €
LES PTITES CANAILLES	250 €
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	1 100 €
VBLI (VOLLEY BALL LOISIR)	300 €
VIBG (VOLLEY ISNEAUVILLE BG)	500 €
CLUB DE L'AMITIE	400 €
CLUB MODELISME RECAP RACING TRACK	300 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50 €
ASSOCIATION CHARLINE	50 €
L'AUTOBUS SOCIAL	150 €
HANDI SUP	50 €
ASSOCIATION LES FOUGERES	50 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	50 €
MAISON FAMILIALE ET RURALE MFR DE NEUFCHATEL	50 €
VIE ET ESPOIR	200 €
AFM TELETHON	50 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF)	50 €
ASSOCIATION AMER	50 €
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	50 €
RELAIS ENFANT PARENT EN MILEU CARCERAL (REP)	50 €
DIVERS	4 219 €
TOTAUX	70 600 €

La délibération n° 2019/0021 est la suivante :

Rapporteur : Monsieur Alain DURAND

Le Conseil Municipal

Considérant que la commission des affaires culturelles et sportives a étudié, en séance du 13 février 2019, l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposées par les représentants des associations,

DECIDE après vote à main levée par : 17 VOIX POUR et 01 ABSTENTION

1 – de voter pour l'année 2019 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-annexé,

2 – d'inscrire La somme de 70 600.00 € au Budget Primitif 2019 - article 6574.

V -ARMADA 2019 – Soirée du mardi 11 juin 2019 : Droits d'entrée :

La commune organisera sa traditionnelle soirée à l'occasion de l'ARMADA de Rouen. Comme les années précédentes, nous accueillerons des marins de divers bateaux et leurs venues sera l'occasion d'une soirée festive. La commission travaille pour l'organisation de cette manifestation qui se tiendra le mardi 11 juin prochain à partir de 18h environ. Le programme sera disponible prochainement. Il est nécessaire de déterminer dès à présent le tarif du repas. La délibération n° 2019/0022 est la suivante :

Considérant que la Commune d'ISNEAUVILLE organise le mardi 11 juin 2019 une soirée festive à l'occasion de l'Armada organisée à Rouen du 6 au 16 juin 2019,

Considérant qu'il convient d'encaisser les produits de cette soirée,

Considérant que la commission des Affaires culturelles propose les tarifs suivants:

DROIT D'ENTREE POUR LE REPAS : 20 €/personne adulte

10 €/enfant jusqu'à 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 – DONNE SON ACCORD pour les tarifs suivants :

DROIT D'ENTREE POUR LE REPAS : 20 €/personne adulte

10 €/enfant jusqu'à 12 ans

2 – DONNE SON ACCORD pour le rattachement à la régie de recettes instituée au profit des fêtes et cérémonies.

VI - CREATION DE HUIT EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DU 08 AU 12 AVRIL 2019 :

Le Centre de Loisirs fonctionnera la semaine du 8 au 12 avril 2019 et il convient de recruter des animateurs. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2019/0023 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir huit animateurs, et un directeur pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé du 08 au 12 avril 2019. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison de la nécessité de diriger, d'animer le centre de loisirs, il propose de créer, à compter du 08 avril 2019, sept emplois non permanents sur le grade d'animateur à temps non complet au forfait journalier de 90 €, un animateur principal de 2^{ème} classe et de l'autoriser à recruter sept agents non titulaires pour une durée de 05 jours suite à un accroissement saisonnier d'activités pour le centre de loisirs organisé du 08 au 12 avril 2019.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents concernés et habilité à ce titre à signer le contrat d'engagement éducatif et les contrats à durée déterminée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : De créer un emploi non permanent relevant du grade d'animateur principal 2^{ème} classe, pour effectuer les missions de direction, d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs organisé du 08 au 12 avril 2019. La rémunération sera fixée sur l'échelon 10 du grade d'animateur principal 2^{ème} classe indice brut 518 indice majoré 445 à laquelle s'ajoutent les congés payés, l'avantage nourriture et éventuellement les heures complémentaires.

Article 2 : De créer sept emplois non permanents relevant du grade d'animateur, pour effectuer les missions d'animation. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 90 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture. (6 contrats à durée déterminée et 01 contrat d'engagement éducatif).

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 12,3 et 4.

Article 4 : En cas d'absence d'un ou de plusieurs animateurs pendant une matinée ou une après-midi, un animateur remplaçant pourra être recruté. Ce dernier bénéficiera d'une rémunération correspondante au taux horaire en vigueur sur ce grade.

Article 5 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2019.

Madame CLATZ précise qu'une moyenne de 29 enfants en section maternelle et 37 enfants en section élémentaire seront accueillis.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE AD 164 SISE ROUTE DE NEUFCHATEL 76230 ISNEAUVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'ISNEAUVILLE fera l'acquisition prochainement de la parcelle AD 164. Cette parcelle située route de Neufchâtel à côté « des Halles » permettra dans l'avenir de rejoindre le complexe sportif par ce chemin. L'acte authentique sera signé prochainement et il convient d'autoriser monsieur le Maire à signer ce document. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2019/0024 est la suivante :

VU – La déclaration d'intention d'aliéner reçue le 15 mai 2018, en mairie, adressée par maître Jean-Marc SALLES, notaire à 80 rue des Martyrs 76500 ELBEUF, en vue de la cession d'une parcelle sise 1220 Route de Neufchâtel à Isneauville, cadastrée section AD n° 164 d'une superficie totale de 852 m2 appartenant à Madame Annie HEBUTERNE et monsieur Patrick FROMONT,

VU l'avis de France Domaines n° 2018-76377V0169 en date du 28 mai 2018,

VU – la délibération du Conseil Métropolitain du 12 mars 2018 donnant délégation au Président pour exercer et déléguer l'exercice du droit de préemption urbain,

VU – la délibération du Conseil Métropolitain du 14 mai 2018 modifiant le périmètre du Droit de Préemption Urbain et constatant que ce périmètre s'établit tel que décrit dans les annexes de la présente délibération,

VU – La décision du Président de la Métropole en date du 26 juin 2018 décidant de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la commune d'Isneauville pour l'acquisition de ce bien et l'autorisant à se substituer aux droits et actions dont la Métropole Rouen Normandie est titulaire dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption urbain,

Considérant que la commune d'Isneauville doit acquérir la parcelle cadastrée AD 164 en vue de l'incorporer dans le domaine public et ainsi permettre à ce secteur de faire évoluer en toute sécurité les accès existants, de créer une liaison douce pour accès direct au complexe sportif du Cheval Rouge,

VU – la délibération n° 2018/0049 du 09 juillet 2018 informant le Conseil Municipal que monsieur le Maire exercera son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle AD 164 selon la valeur vénale de 1 000.00 € + 200 € de frais,

Considérant qu'il convient de procéder à la signature de l'acte d'achat prochainement,

Monsieur le Maire soumet cette offre à l'ensemble du Conseil Municipal et leur demande de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 – APPROUVE à l'unanimité le projet d'achat de la parcelle AD 164 appartenant à Madame Annie HEBUTERNE et à monsieur Patrick FROMONT au prix de 1 000.00 € + 200.00 € de frais,

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître SALLES, Notaire à 80 Rue des Martyrs 76500 ELBEUF,

3 – INSCRIT la dépense correspondante au Budget Primitif 2019 – opération 23 – article 2121.

VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Le thème de cette cession est « Pâques » avec toutes les animations orientées sur ce thème. 2 sorties sont également prévues.

Partenaires Jeunes CAF : Lors de la séance du 11 mars dernier, ce point a été évoqué. A ce jour, ce partenariat n'existe plus et les allocataires doivent utiliser les « bons temps libres »,

L'association « les petites canailles » s'est rendue à la résidence autonomie « le vieux colombier » où une animation « chants » a connu un très vif succès,

Le Centre de Loisirs se rendra en juillet à la maison de retraite « la Buissonnière » pour une activité intergénérationnelle,

Le banquet des Aînés se tiendra à la salle des fêtes le dimanche 05 mai. Les invitations sont en cours de distribution.

Le C.C.A.S. a recruté la nouvelle maîtresse de maison pour la résidence « le vieux colombier ».

Chantal LEMERCIER :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le document a été arrêté en Conseil métropolitain le 28 février 2019. Il sera présenté au Conseil Municipal du 6 mai prochain pour émettre les éventuelles remarques. Il sera présenté à l'ensemble des élus lors d'une réunion le jeudi 1^{er} avril à 20h30.

Daniel GILLET :

La Métropole poursuit son programme de travaux :

Le plateau surélevé à l'angle de la rue de l'église et de la rue du Mont-Roty sera fait en juillet/août,

Construction de trottoirs rue de la Ronce jusqu'à la rue Augustin Fresnel,

Construction de trottoirs rue des Primevères,

Sécurité rue du Mesnil : La Métropole procède actuellement à des comptages afin d'améliorer la sécurité,

Une réunion s'est tenue en mairie avec les représentants de la Métropole pour programmer les travaux d'enfouissement des réseaux en 2020.

Fibre optique : les armoires sont posées

Alain DURAND :

ARMADA : La commission se réunira le mardi 9 avril pour poursuivre l'organisation de la manifestation du 11 juin 2019,

SEMAINE CULTURELLE : Un nouvel intervenant supervisera l'exposition de peinture.

CENTRE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE : Le Maître d'œuvre poursuit l'élaboration du dossier pour la construction du terrain synthétique et du terrain de tennis couvert. L'Avant-Projet Sommaire est en cours.

CONVENTION entre la commune et le collège « Lucie Aubrac » : Il faut penser au renouvellement de cette convention relative au prêt du gymnase.

Pierre PELTIER :

TRANSPORTS :

Il rappelle qu'une pétition a circulé sur la commune contre la suppression de la ligne de bus n°11. 705 signatures ont été recueillies et transmises aux représentants de la Métropole, à madame la Députée, à monsieur le Maire et à messieurs DUCABLE et LEFEBVRE.

La parole est donnée à monsieur FROUMENTIN. Il signale avoir été reçu par madame la Députée. Il souhaite le maintien de la ligne 11 dans le centre de la ville et une prolongation de ligne jusqu'au lieu-dit « les Hauts Champs » et rappelle que c'est le rôle des élus de défendre cette modification.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne 11 a été créée quand la ligne 7 a été supprimée. Il rappelle également qu'à cette époque une pétition avait circulée pour conserver cette même ligne et demander la ligne « fast 1 ».

Il rappelle que le Conseil Municipal a été attentif à la desserte du centre-ville et veiller aux nombres de rotations, la ligne F1 offrira une meilleure prestation avec un accès plus rapide sur Rouen. La ligne 305 destinée aux lycéens et à tous les usagers qui relie Isneauville à Rouen (desservant les lycées Corneille et Flaubert) aura huit rotations (4 le matin et 4 le soir) au lieu de 2 actuellement. La ligne T57 irriguant Isneauville intramuros offrira 34 passages. A l'aller, cette ligne partira de la Muette, via la route de Dieppe, rue de l'église, rue de la Ronce, Rond-Point du collège ; au retour elle empruntera le même circuit mais s'arrêtera au terminus des Hauts Poiriers.

Le service « transport » de la Métropole organisera prochainement une réunion publique afin d'apporter toutes les informations utiles aux Isneauvillais.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 15

Le Maire,

Pierre PELTIER

